

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 28 février 2007 à 9 h 30

« Egalité entre hommes et femmes : activité féminine, comportements démographiques, évolution des droits familiaux et conjugaux »

Document N°02

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Inactivité et temps partiel des générations 1925 à 1964 :
une évaluation sur cycle de vie**

INSEE - Document de Travail, N° 01/MK3-G210/ct

Chloé TAVAN



INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Direction des Etudes et Synthèses Economiques
Département des Etudes Economiques d'Ensemble
Division "Redistribution et Politiques Sociales"

NOTE

Dossier suivi par :
Chloé TAVAN
Tél. : 01 41 17 60 20
Fax : 01 41 17 60 45
Mél. : DG75-G210@insee.fr

Malakoff, le 16 février 2007
N° 01/MK3-G210 /ct

Objet : **Inactivité et temps partiel des générations 1925 à 1964 : une évaluation sur cycle de vie**



La participation au marché du travail des femmes s'est accrue de manière importante depuis le début des années 1970. Si en 1975, le taux d'activité des 25 à 49 ans s'élevait à 58,6 % chez les femmes et à 97,0 % chez les hommes, les écarts se sont réduits. En 2004, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 49 ans s'établit à 81 % et est inférieur de 14,3 points à celui des hommes (contre 38,4 points de différence en 1975). Une part importante de la hausse de l'activité des femmes est toutefois liée au développement du temps partiel. Ainsi, Afsa et Buffeteau (2005) montrent que si le taux d'activité des femmes progresse régulièrement des générations 1935 à 1970, le taux d'emploi en équivalent temps plein stagne à partir des générations 1955-60.

La persistance des écarts entre les taux d'activité masculins et féminins s'explique en partie par la moindre participation des mères - en particulier de trois enfants ou plus ou d'un enfant de moins de trois ans - au marché du travail (Tableau 1). Elle se traduit mécaniquement par une moindre acquisition de droits à retraite et explique la mise en œuvre progressive par le législateur de dispositifs de validation des périodes d'interruption d'activité pour enfants.

Tableau 1 - Activité, emploi et chômage selon la situation familiale et le nombre d'enfants en 2004

En %

	Activité (a)+(b)+(c)		À temps complet (a)		À temps partiel (b)		Au chômage (c)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En couple	75,3	91,7	46,4	83,5	22,1	3,0	6,8	5,2
Sans enfant	74,2	85,3	50,9	76,7	16,7	3,4	6,5	5,3
1 enfant de moins de 3 ans	79,3	96,3	55,7	87,4	14,1	2,2	9,5	6,8
2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans	58,5	96,5	28,1	87,5	25,4	2,8	5,0	6,2
3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans	37,1	95,5	17,9	83,0	15,9	4,4	3,3	8,1
1 enfant âgé de 3 ans ou plus	80,0	91,7	51,8	83,9	21,8	3,1	6,4	4,6
2 enfants âgés de 3 ans ou plus	83,7	95,8	47,7	89,6	29,4	2,1	6,5	4,1
3 enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus	68,6	94,4	31,9	84,8	27,5	3,4	9,2	6,2
Non en couple	53,2	59,3	33,9	44,7	10,6	4,4	8,8	10,1
Sans enfant	45,9	58,4	29,3	43,8	8,9	4,4	7,7	10,2
1 enfant ou plus	82,2	89,0	52,2	75,7	17,3	4,7	12,7	8,6
Ensemble	67,3	78,8	41,9	84,6	17,9	3,5	7,5	7,2

Lecture : en 2004, 75,3 % des femmes vivant en couple sont actives : 46,4 % travaillent à temps complet, 22,1 % à temps partiel et 6,8 % sont au chômage. Les résultats sont en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 59 ans.

Source : enquête *Emploi* 2004, Insee.

Si les données transversales sont relativement nombreuses et ont donné lieu à diverses études sur le travail à temps partiel ou l'inactivité des femmes, on dispose aujourd'hui encore de peu d'éléments longitudinaux sur ces durées d'inactivité liées aux enfants ou encore sur la manière dont la progression importante du temps partiel, observée depuis le début des années 90, se traduit sur l'ensemble des carrières individuelles. L'explication de ce manque d'information tient à la rareté des données longitudinales. L'enquête Patrimoine 2003 (Annexe 1) comporte un double calendrier, professionnel et familial, et permet donc d'apporter quelques éléments d'information sur les trajectoires d'activité des femmes par



génération. Plus précisément, le calendrier professionnel recueille les années de changement dans la biographie professionnelle et les caractéristiques de la situation qui fait suite à ce changement. On obtient, pour chacune des périodes, la caractérisation suivante :

- (1) Salarié à temps complet
- (2) Salarié à temps partiel (avec distinction selon le taux de temps partiel¹)
- (3) Autre actif en emploi (apprenti, à son compte, aide familial, service militaire²)
- (4) Instabilité professionnelle, chômage
- (5) Inactivité pour éducation des enfants
- (6) Autre inactivité
- (7) Retraite

Les situations (1) à (3) seront qualifiées d'emploi, celles de (1) à (4) d'activité et les situations (5) et (6) d'inactivité. Dans les analyses, l'inactivité ne sera pas distinguée selon le motif mis en avant par l'enquête (Annexe 3).

Les individus sont par ailleurs amenés à donner l'année de naissance de l'ensemble de leurs enfants encore vivants, qu'ils résident dans le ménage ou hors du ménage, ce qui permet de connaître leur descendance finale, ou nombre d'enfants eus à la fin de leur période féconde et de mettre en regard les dates de naissance avec les dates de changement professionnel.

Le pas temporel du calendrier est l'année, ce qui implique certaines imprécisions de mesure. En particulier, les durées inférieures à un an ne sont pas déclarées, ce qui conduit certainement à des sous-estimation des durées passées en inactivité ou à temps partiel.

Ce travail a pour objectif de dresser un bilan sur cycle de vie des durées travaillées, avec réduction du temps de travail ou non, et des durées d'inactivité des femmes et des hommes, des générations 1925 à 1964, selon le nombre d'enfants eus (c'est-à-dire la descendance finale). En effet, l'évolution des configurations familiales sur la période (moins de parents de 4 enfants ou plus et plus de parents de 2 enfants, voir tableau ci-dessous) et la variation des situations d'emploi selon le nombre d'enfants (Tableau 1) invitent à ne pas regarder de façon globale les comportements des femmes, mais à mettre en regard leur parcours professionnel et le nombre d'enfants qu'elles ont eu.

¹ La connaissance du taux de temps partiel des différentes durées à temps partiel permet de reconstruire une durée de travail en équivalent temps plein.

² Si celui-ci de ne suit pas directement les études.



Répartition par descendance finale selon la génération

En %

	Descendance finale (Nombre d'enfants eus)					Ensemble
	0	1	2	3	4 ou plus	
Hommes						
1925-34	13,7	19,4	30,0	19,6	17,2	100,0
1935-44	12,2	17,6	33,8	20,2	16,1	100,0
1945-54	11,7	18,5	38,5	19,1	12,1	100,0
1955-64	14,7	17,2	38,3	22,6	7,2	100,0
Femmes						
1925-34	11,9	20,5	28,3	18,3	21,0	100,0
1935-44	11,5	19,6	33,0	18,6	17,4	100,0
1945-54	10,0	22,1	39,9	18,0	10,0	100,0
1955-64	10,0	18,3	39,2	23,2	9,3	100,0

Lecture : 13,7 % des hommes de la génération 1925-34 n'ont pas eu d'enfants et 19,4 % ont eu un seul enfant.

Source : Insee, Patrimoine 2003.

Il s'organise comme suit :

Dans un premier temps sont calculées des durées d'inactivité moyennes avant l'âge de 40 ans (quelle que soit la raison de l'inactivité), pour les femmes et pour les hommes, et ce, selon la descendance finale. On montre ainsi que d'une durée d'inactivité importante pour les générations nées entre 1925 et 1934, y compris pour les femmes sans enfants, on passe à une durée d'inactivité dans la génération 1955-1964 qui reste importante dès lors que la femme a 3 enfants ou plus. Cette diminution des durées d'inactivité résulte de deux facteurs : une moindre proportion de femmes ayant été inactive au moins une fois au cours de leur carrière, mais également, en cas d'inactivité, une baisse des durées sans emploi. Les deux facteurs peuvent jouer de manière différente selon la descendance finale.

La deuxième partie de la note est consacrée à la manière dont la progression du temps partiel se reflète dans les trajectoires individuelles. La part du temps partiel dans la durée travaillée a cru de manière importante au fil des générations pour les mères ayant au moins de deux enfants. Cela nous conduit à ne plus étudier uniquement l'évolution de la durée travaillée, mais aussi l'évolution de la durée travaillée en équivalent temps plein. Une fois corrigé du recul de l'âge de fin d'études, les durées travaillées en équivalent temps plein ont progressé pour les mères de 1 ou 2 enfants, jusqu'aux générations 1945-54 ; elles se sont stabilisées depuis.

Enfin, si on a jusqu'alors raisonné sur une inactivité globale, c'est-à-dire quelle qu'en puisse être la raison, on se penche dans une dernière partie sur l'inactivité suivant la naissance des enfants dans leurs trois ou six premières années.



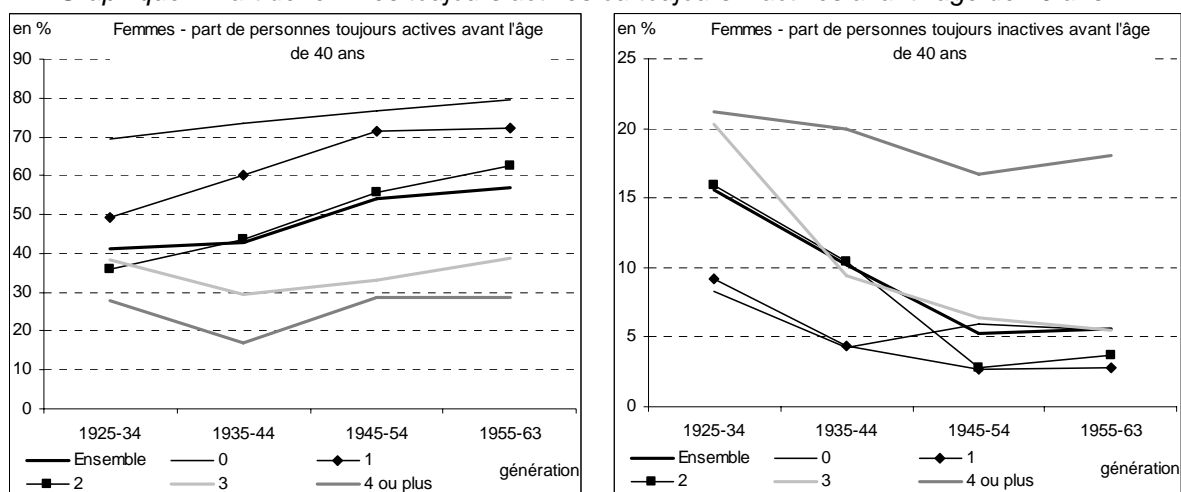
Une progression des carrières continues

Le taux d'activité des femmes aux différents âges de la vie sont désormais bien connus. Afsa et Buffeteau établissent ainsi des profils par âge du taux d'activité. Ces profils sont toutefois des profils moyens sur l'ensemble des femmes, mais ils ne disent rien sur la façon dont activité et inactivité s'articulent au fil de la carrière, du point de vue individuel. Le calendrier de l'enquête Patrimoine permet de connaître la séquence des activités et inactivités au fil de la carrière. Si on regarde les deux formes polaires de trajectoire professionnelle que sont l'activité continue et l'inactivité continue, on constate qu'elles ont évolué de façon contraire au fil des générations : tandis que la première a régulièrement progressé et concerne désormais une majorité de femmes, la seconde a décliné.

Les carrières professionnelles non interrompues par des périodes d'inactivité ont notamment progressé pour les mères de 1 ou 2 enfants. Alors que dans les générations anciennes, seules les femmes sans enfant avaient majoritairement été continuellement actives entre la fin de leurs études et l'âge de 40 ans, pour la dernière génération, cela est également le cas pour les mères de 1 ou 2 enfants. La part des mères de 3 enfants ou plus qui n'ont connu aucune période d'inactivité a également progressé, mais plus récemment et les femmes ayant été continuellement actives sont encore minoritaires (40 % pour les mères de 3 enfants, 30 % pour les mères de 4 enfants ou plus). Alors que dans les générations anciennes, les femmes sans enfant se singularisaient par leur constance dans l'activité, ce sont désormais les mères de 3 enfants ou plus qui s'écartent de la situation majoritaire.

La part de femmes ayant été constamment inactives a, à l'inverse, fortement diminué. Elle a été divisée par trois entre la génération 1925-34 et 1955-63 (15 % contre 5 %). Ce mouvement n'a pas été partagé par les mères de 4 enfants ou plus pour lesquelles cette part reste très élevée (18 %).

Graphique – Part de femmes toujours actives ou toujours inactives avant l'âge de 40 ans



Champ : femmes nées entre 1925 et 1963.
Source : Insee, Patrimoine 2003.



Le passage d'une inactivité « féminine » à une inactivité « pour charge d'enfants »³

L'inactivité masculine reste, même sur l'ensemble de la carrière, un phénomène marginal et ce quel que soit le nombre d'enfants eus.

L'inactivité des femmes est en revanche importante et varie selon le nombre d'enfants. Ainsi, pour la génération 1925-34, les durées cumulées d'inactivité avant l'âge de 60 ans s'élèvent à 17 ans en moyenne (sur les 44,6 ans écoulés depuis la fin des études), mais cette durée varie entre 8 ans pour les femmes n'ayant pas eu d'enfants à 24 ans pour celles en ayant eu au moins quatre.

Si on considère les durées d'inactivité cumulées avant l'âge de 40 ans, âge atteint par l'ensemble de nos cohortes et auquel la part des naissances devient marginale⁴, et où plus généralement peu de femmes ont encore des enfants en bas âge (10 % des mères de la génération 1945-54 avaient à l'âge de 40 ans un enfant âgé de 3 ans ou moins), on constate que globalement, la durée d'inactivité avant 40 ans a fortement diminué : elle a été divisée par deux entre les générations 1925-34 et 1955-63. Cette diminution ne traduit pas de façon mécanique le recul de l'âge de fin d'études car entre ces deux générations extrêmes, l'âge de fin d'études a reculé de 2,9 ans quand la durée d'inactivité diminuait de près de 4,4 ans et les femmes des dernières générations sont par ailleurs beaucoup moins nombreuses à débiter leur carrière par de l'inactivité. Rapportée au temps écoulé entre la fin des études et l'âge de 40 ans, l'inactivité pèse désormais moins dans les parcours : 12,3 % pour la génération 1955-63 contre 17,4 % pour celle née en 1925-34.

Les durées d'inactivité ont toutefois connu des évolutions contrastées selon la descendance finale. Leur baisse a été la plus importante pour les mères de 1 ou 2 enfants. Pour les mères de 3 enfants, elles ont également reculé, mais plus tardivement : la baisse n'intervient qu'à la génération 1945-54, alors que cette baisse est manifeste pour les mères de 1 ou 2 enfants dès les premières générations. Dans les cas polaires, celui des femmes qui n'avaient pas d'enfant, et dont les durées d'inactivité étaient déjà relativement faibles, ou à l'inverse celui des mères de 4 enfants ou plus, et dont les durées d'inactivité étaient les plus élevées (autour de 12 ans), l'inactivité avant 40 ans reste relativement stable.

Alors que pour la génération 1925-34, les durées d'inactivité avant l'âge de 40 ans sont globalement échelonnées de façon croissante selon la descendance finale, pour la dernière génération, celles des femmes sans enfants ou des mères ayant au plus 2 enfants sont en revanche très proches. Sur la période, l'inactivité des femmes semble donc avoir changé de nature : à une inactivité « féminine » de l'ensemble des femmes, dans des proportions certes variables selon le nombre d'enfants eus, a succédé une inactivité « pour charge d'enfants » qui concerne de façon significative les mères ayant au moins 3 enfants. Dans les générations

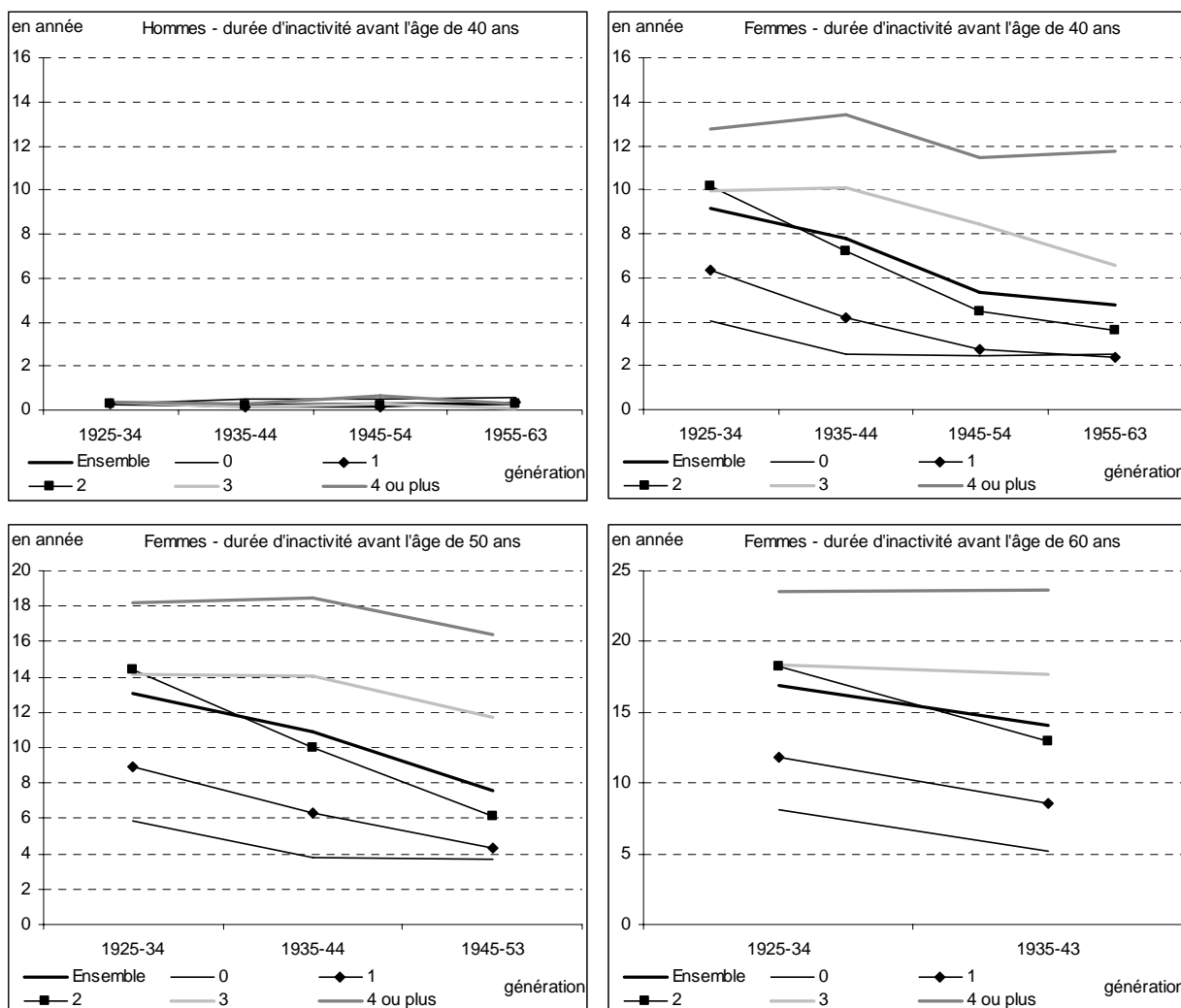
³ L'inactivité considérée ici l'est au sens large, quelle qu'en soit la raison.

⁴ Seules 4 % des femmes nées entre 1945 et 1954, et donc âgées en 2003 de 49 à 58 ans, ont eu un enfant à 40 ans ou après. Si on considère les premières naissances, cette part est encore plus faible (moins de 1 %). Se limiter à la période avant l'âge de 40 ans conduit toutefois à tronquer la période où les femmes sont susceptibles d'être inactives pour s'occuper de leur enfant.



récentes, seul le nombre d'enfants, et plus précisément le nombre élevé d'enfants, pèse sur les durées d'inactivité des femmes.

Graphique : Durées moyennes d'inactivité avant l'âge de 40 ans, par sexe et génération et descendance finale



Champ : personnes âgées d'au moins 40, 50 et 60 ans, qu'elles aient été ou non inactives.

Source : Insee, Patrimoine 2003.

Des périodes d'inactivités moins fréquentes mais aussi moins longues au fil des générations

Les durées moyennes présentées ci-dessus sont calculées sur l'ensemble des femmes, qu'elles aient été jamais inactives, toujours inactives ou qu'elles aient connu l'inactivité et l'activité. Une baisse de cette durée peut donc résulter d'une combinaison de deux facteurs : une moindre fréquence des périodes d'inactivité et/ou des périodes d'inactivité moins longues.



Ainsi, pour les femmes sans enfant, la constance des durées moyennes d'inactivité dissimule deux mouvements inverses : la part de femmes ayant été inactives décroît, de 10 points entre les générations extrêmes, mais les durées d'inactivité ont tendance à augmenter⁵.

Pour les femmes ayant eu 1 ou 2 enfants, la baisse importante des durées d'inactivité résulte à la fois d'une baisse importante de la proportion de femmes ayant connu l'inactivité et, pour ces dernières, d'une diminution importante des durées. Ainsi, la moitié des femmes des générations 1925-1934 ayant eu un seul enfant ont connu une période d'inactivité pour une durée moyenne de 13 ans ; 29 % de la génération 1955-1963 étaient dans ce cas-là pour une durée moyenne de 8,5 ans.

Il est important de noter qu'on n'observe cependant pas de convergence nette des comportements, l'écart interquartile restant très élevé.

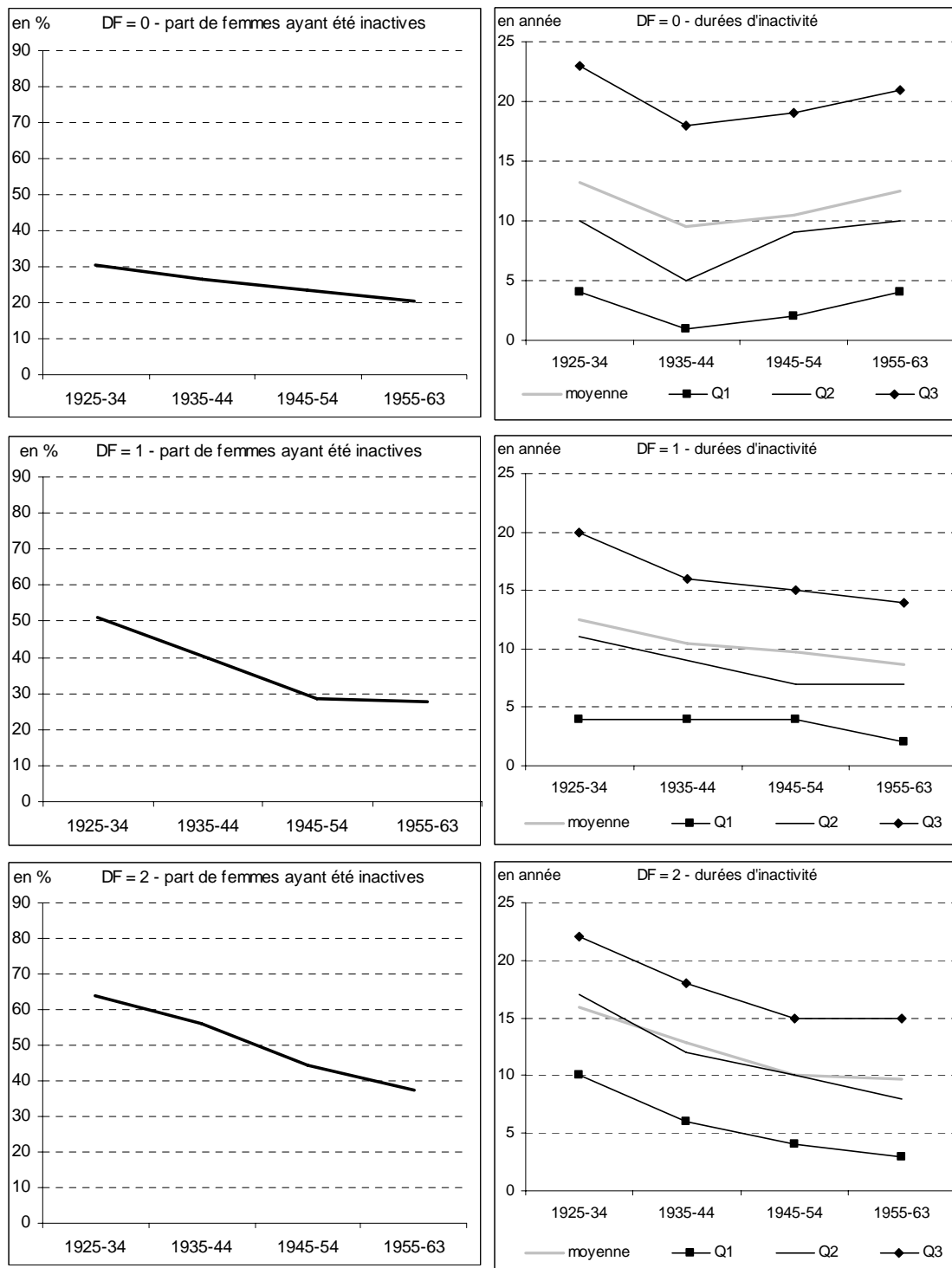
Parmi les mères d'un enfant nées entre 1955 et 1963 et ayant connu une période d'inactivité entre la fin de leurs études et l'âge de 40 ans, un quart ont été inactives pendant moins de 2 ans et un quart plus de 14 ans.

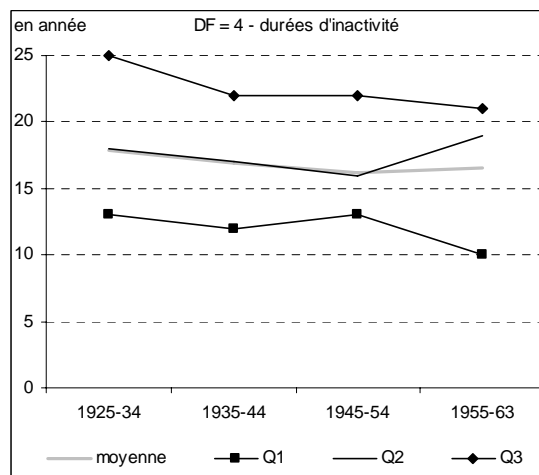
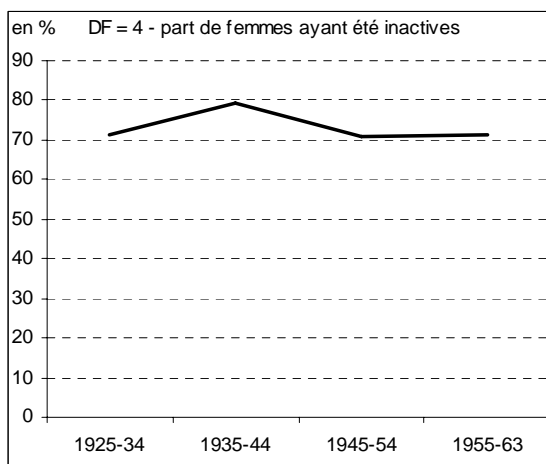
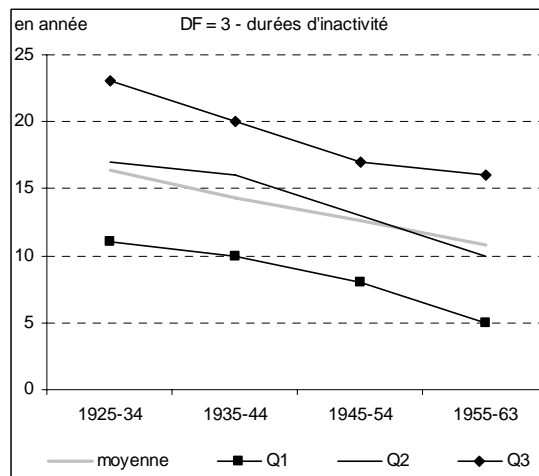
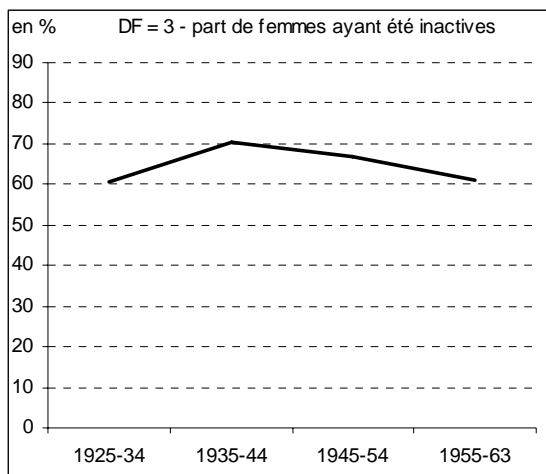
Pour les femmes avec au moins 3 enfants, la part de femmes ayant connu l'inactivité diminue certes, mais plus tardivement et assez modérément. Parmi celles qui ont été inactives, les durées d'inactivité baissent de façon sensible et continue pour les mères de trois enfants mais restent sensiblement les mêmes pour les mères de 4 enfants ou plus. En particulier, pour la génération 1955-63, un quart des femmes qui ont été inactives avant 40 ans l'ont été pendant plus de 20 ans.

⁵ Il convient de rester toutefois prudent car ces durées sont calculés sur un faible effectif, l'inactivité des femmes sans enfant étant un phénomène peu répandu.



Graphique - Part de femmes ayant été inactives avant l'âge de 40 ans et distribution des durées d'inactivité avant 40 ans selon la descendance finale





Champ : ensemble des femmes nées entre 1925 et 1963 pour les graphiques de gauche ; femmes nées entre 1925 et 1963 ayant connu au moins une période d'inactivité (quel qu'en soit le motif) avant l'âge de 40 ans pour les graphiques de droite.

Source : Insee, Patrimoine 2003.

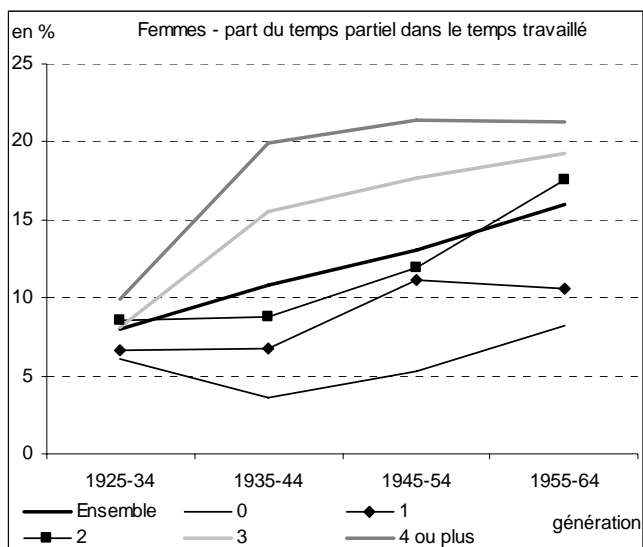
Un temps partiel qui se développe surtout pour les mères ayant au moins deux enfants

Une autre tendance importante dans les changements de comportement d'activité des femmes a été le développement du temps partiel. Afin de tenir compte des comportements d'activité différents selon la descendance finale, on considère le poids du temps partiel dans le temps travaillé⁶. Cette part a régulièrement augmenté depuis les générations nées en 1925-34. Cette progression est surtout visible pour les femmes ayant au moins deux enfants. En effet, alors que dans la génération née en 1925-34, la part du temps partiel dans le temps travaillé était sensiblement la même (entre 6 et 10 %), quel que soit le nombre d'enfants, le poids du temps partiel est nettement différencié selon le nombre d'enfants pour la dernière génération considérée. Ainsi, les femmes sans ou avec un enfant ont passé au plus 10 % de leurs années travaillées à temps partiel. Cette part dépasse 17 % pour celles ayant au moins deux enfants.

⁶ Poids calculé comme le nombre d'années travaillées à temps partiel sur le nombre total d'années travaillées.



Graphique : Part du temps partiel dans le temps travaillé par génération et descendance finale - Femmes



Champ : Femmes ayant connu au moins une période d'emploi.
Source : Insee, Patrimoine 2003.

Au final, les modifications des comportements d'activité se sont traduites différemment selon le nombre d'enfants : les mères de un ou deux enfants ont vu leur taux d'activité progresser fortement tandis que celles ayant trois enfants ou plus ont à la fois connu un fléchissement plus modéré de leurs durées d'inactivité et ont, au sein de l'emploi, plus souvent été à temps partiel. Afin d'appréhender ces changements de manière synthétique, on retient comme indicateur la durée travaillée en équivalent temps plein.

Une fois corrigée de l'élévation de l'âge de fin d'études, la durée travaillée en équivalent temps plein progresse pour les mères de 1 ou 2 enfants

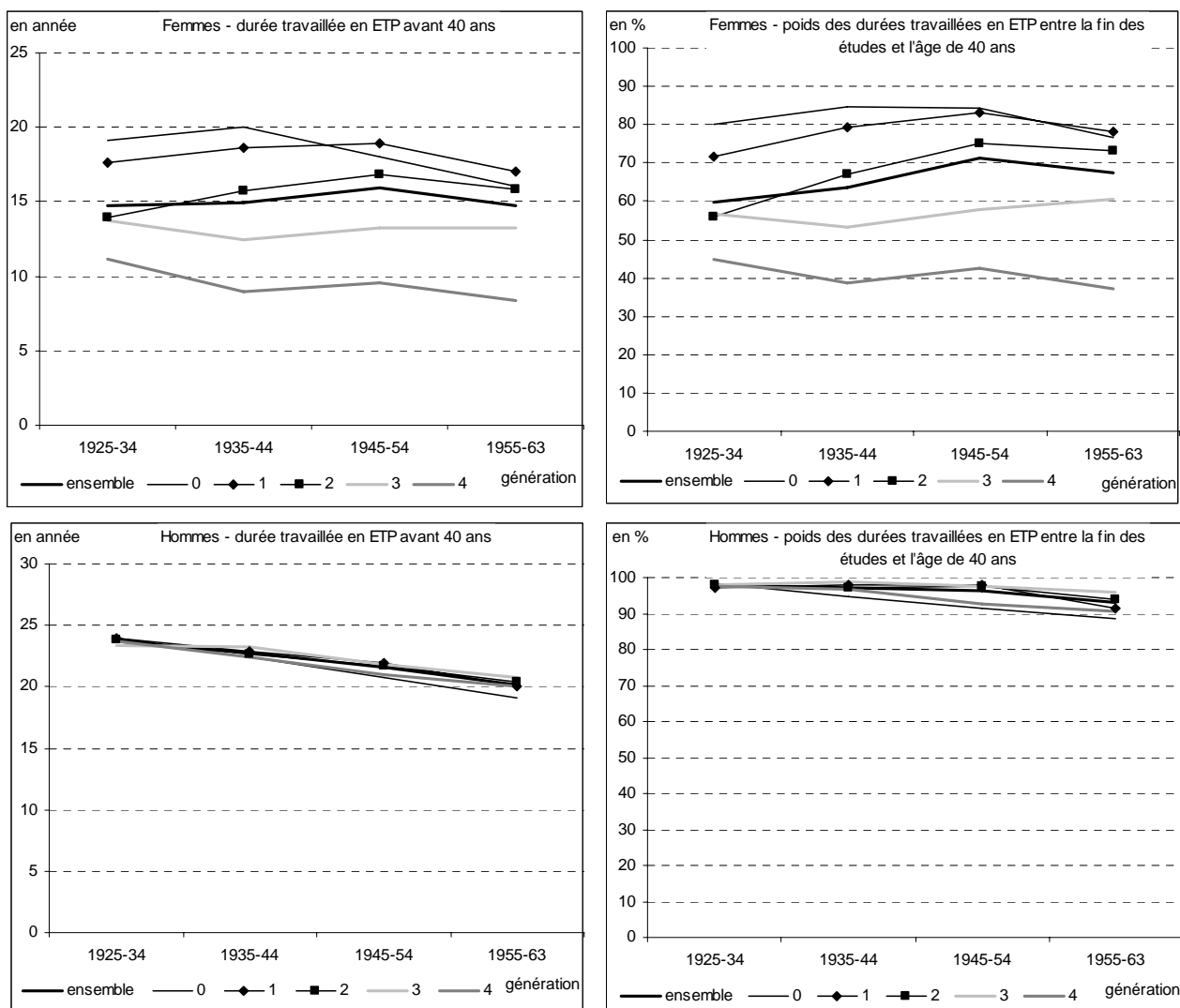
Mesurée sur la seule carrière avant 40 ans, la durée travaillée en équivalent temps plein est restée stable, la progression de l'activité étant contrecarrée par des débuts de carrières de plus en plus tardifs, le développement de périodes de chômage et d'instabilité professionnelle (non comptabilisées dans les périodes d'emploi ici) et une montée du temps partiel⁷. Si on rapporte la durée travaillée en équivalent temps plein à la durée entre la fin des études et l'âge de 40 ans, le temps travaillé en équivalent temps plein progresse jusqu'aux générations 1945-54. En détaillant par descendance finale, on constate que pour les mères d'un ou deux enfants, la durée travaillée en équivalent temps plein a progressé jusqu'aux générations 1945-54, avant de connaître un repli⁸ ; pour les mères de 3 enfants, la hausse se poursuit ; pour les mères de 4 enfants ou plus, cette part est en revanche restée stable (voire a légèrement diminué) au fil des générations.

⁷ Ce maintien de la durée travaillée en équivalent temps plein est à mettre en regard du déclin de cette même durée pour les hommes. Pour eux, cette durée est passée de 23,8 ans pour la génération 1925-34 à 20,2 ans pour la génération 1955-63. En ce sens, la situation des hommes et des femmes se rapproche, même si les femmes ont, avant l'âge de 40 ans, encore 5,5 ans d'écart dans les durées travaillées.

⁸ Ceci est encore plus net lorsque l'on tient compte de l'élévation de l'âge de fin d'études.



Graphique : Durée moyenne travaillée en équivalent temps plein par génération et descendance finale



Champ : personnes nées entre 1925 et 1963.

Note : ETP = équivalent temps plein.

Source : Insee, Patrimoine 2003.

Des durées d'inactivité croissantes avec la taille de la descendance finale laissent penser qu'une partie de l'inactivité des femmes est très certainement imputable à des charges d'enfant. La question qui se pose alors est de savoir dans quelle ampleur.

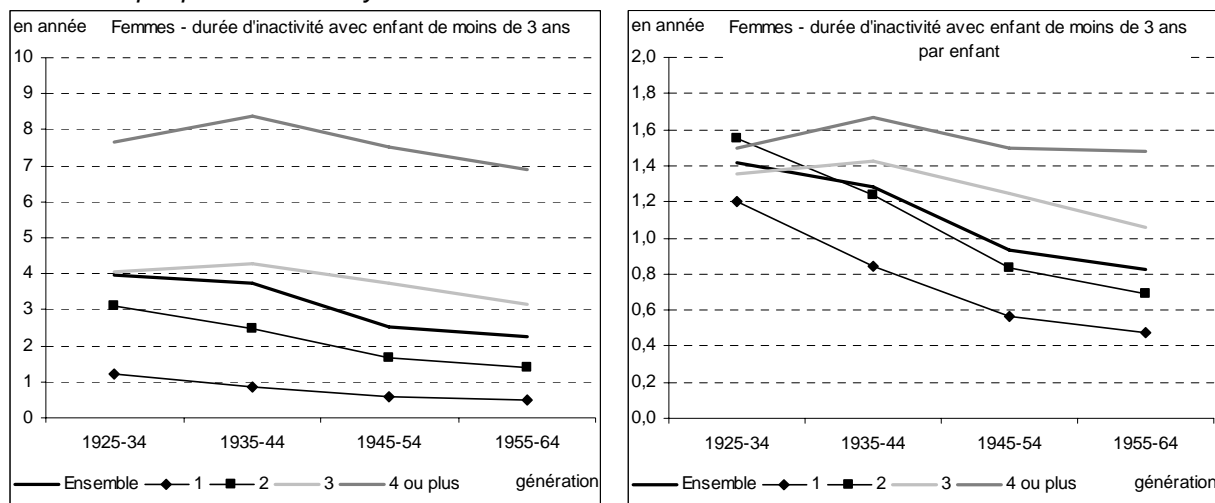
Une inactivité avec enfant de moins de 3 ans qui diminue globalement

Une façon de regarder l'inactivité pour charge d'enfants est de considérer les périodes où les personnes sont inactives et ont au moins un enfant âgé de moins de 3 ou 6 ans (Annexe 3). Cette durée a globalement diminué au fil des générations : elle a été presque divisée par deux entre les deux générations extrêmes, passant de 4 ans à 2,3 ans. Cette évolution ne tient pas à un changement dans la taille des familles, mais bien à une évolution partagée par



toutes les femmes, dans des proportions variables selon le nombre d'enfants qu'elles ont eu. Cette baisse est en effet particulièrement significative pour les mères de 1 ou 2 enfants. Être inactive dans les trois premières années de l'enfant devient ainsi très marginal (0,5 an en moyenne) pour les mères d'un seul enfant. A l'inverse, la durée d'inactivité avec enfants de moins de 3 ans des mères de 4 enfants ou plus s'élève encore à 6,9 ans.

Graphique – Durée moyenne d'inactivité avec enfants de moins de 3 ans - Femmes



Champ : femmes ayant eu au moins un enfant.
Source : Insee, Patrimoine 2003.

Lorsque l'on rapporte cette durée au nombre d'enfants eus, on constate qu'elle varie selon la taille de la descendance finale : la durée moyenne d'inactivité avec enfants de moins de 3 ans augmente avec le nombre d'enfants eus (bien que ces durées soient tronquées dans le cas de naissances successives et rapprochées⁹). D'autre part, cette durée diminue fortement et régulièrement pour les mères de 1 et 2 enfants (elle est passée respectivement de 1,2 à 0,5 an et de 1,5 à 0,7 an entre les générations extrêmes). Cette baisse est plus récente et plus limitée pour les mères de 3 enfants qui sont encore inactives en moyenne 1,1 an par enfant dans les trois premières années de vie de l'enfant.

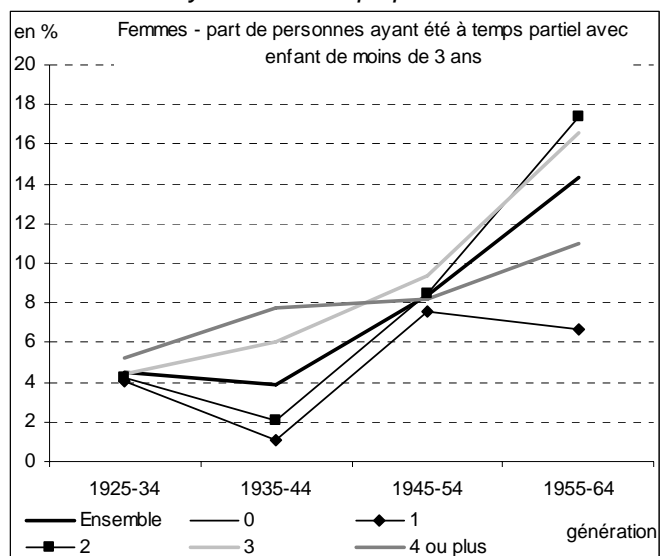
Considérer l'inactivité dans les 6 ans qui suivent la naissance change peu ce constat. Certes, les durées d'inactivité sont plus mécaniquement élevées, mais la part de mères qui ont été inactives pendant cette période est quasiment la même que quand on se limite aux 3 ans qui suivent la naissance : quand elle ne l'étaient pas déjà auparavant, les femmes deviennent inactives au moment même de la naissance.

Le nombre d'années moyen passé à temps partiel avec un enfant de moins de trois ans double sur la période, mais reste très limité : 0,5 année pour la dernière génération. Plus intéressant, la part de personnes à temps partiel avec un enfant de moins de trois ans augmente nettement, passant de 4 % à 14 % entre les générations 1925-34 et 1955-64. Cette part augmente particulièrement pour les mères de deux ou trois enfants.

⁹ Pour une femme continûment inactive qui a eu deux enfants séparés de 2 ans, on compte 2 ans d'inactivité avec enfants de moins de 3 ans pour le premier enfant, 3 ans pour le second, soit 5 ans au total.



Graphique – Part de femmes ayant été à temps partiel avec enfants de moins de 3 ans



Champ : femmes ayant eu au moins un enfant.
 Source : Insee, Patrimoine 2003.



Références bibliographiques

Barbieri M., Toulemon L. (2005), « Les enfants tous égaux devant la mort ? Problèmes d'observation et de mesure des différences sociales de la mortalité infantile en France », Les cahiers de l'INED, n° 156.

Bonnet C., Buffeteau S., Godefroy P., (à paraître), « Disparités de retraite entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ? ».

Afsa C., Buffeteau S. (2005), « L'évolution de l'activité féminine en France : une approche par pseudo panel », Document de Travail, n° G 2005/02.

Pailhé A., Solaz A. (2006), « Vie professionnelle et naissance : la charge de conciliation repose essentiellement sur les femmes », Population et sociétés, n° 426.

Toulemon L. (2003), La fécondité en France depuis 25 ans, rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille.

Toulemon L. (2005), « Enfants et beaux-enfants des hommes et des femmes », Les cahiers de l'INED, n° 156.



Annexe 1 : L'enquête Patrimoine 2003

Le calendrier rétrospectif

Les données utilisées sont issues de l'enquête « Patrimoine » réalisée d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 22 821 individus âgés de 15 ans ou plus. Nous exploitons ici une partie précise du questionnaire : le calendrier rétrospectif d'activité qui retrace, pour chaque individu, l'ensemble de son parcours professionnel. Plus précisément, ce calendrier recueille les années de changement dans la biographie professionnelle et les caractéristiques de la situation qui fait suite à ce changement. Dans le cas des périodes d'inactivité, la personne est amenée à préciser la raison de son inactivité : maladie, invalidité, éducation des enfants, autres. En regroupant les modalités de la variable CYACTx (statut de la x^{ème} période), on obtient pour chacune des périodes la caractérisation suivante :

- (1) Salarié à temps complet
- (2) Salarié à temps partiel (avec distinction selon le taux de temps partiel¹⁰)
- (3) Autre actif en emploi (apprenti, à son compte, aide familial, service militaire¹¹)
- (4) Instabilité professionnelle, chômage
- (5) Inactivité pour éducation des enfants
- (6) Autre inactivité
- (7) Retraite

Les individus sont par ailleurs amenés à décrire l'ensemble de leurs enfants encore vivants¹², qu'ils résident dans le ménage ou hors du ménage. L'absence d'informations à propos des enfants décédés ou des enfants élevés par le passé conduit à sous-estimer la descendance finale, notamment pour les génération ancienne (Annexe 2). Les informations recueillies sont assez limitées, elles concernent essentiellement le sexe et l'année de naissance. En particulier, pour les enfants hors ménage, la date de départ du foyer parental n'est pas connue.

La mise en parallèle du calendrier professionnel et familial des individus permet d'éclairer le lien entre constitution de la descendance finale d'une part et parcours d'emploi d'autre part.

Le pas temporel du calendrier est l'année, ce qui implique certaines imprécisions de mesure. En particulier, les durées inférieures à un an ne sont pas déclarées, ce qui conduit certainement à des sous-estimation des durées passées en inactivité ou à temps partiel. Les durées sont calculées en différence de millésime : la durée entre les événements e_1 et e_2 intervenus aux dates t_1 et t_2 est : $t_2 - t_1$. Si les dates de début et de fin d'une période sont les mêmes, la durée de cette période sera nulle. Seules les durées strictement supérieures à un

¹⁰ La connaissance du taux de temps partiel des différentes durées à temps partiel permet de reconstruire une durée de travail en équivalent temps plein.

¹¹ Si celui-ci de ne suit pas directement les études.

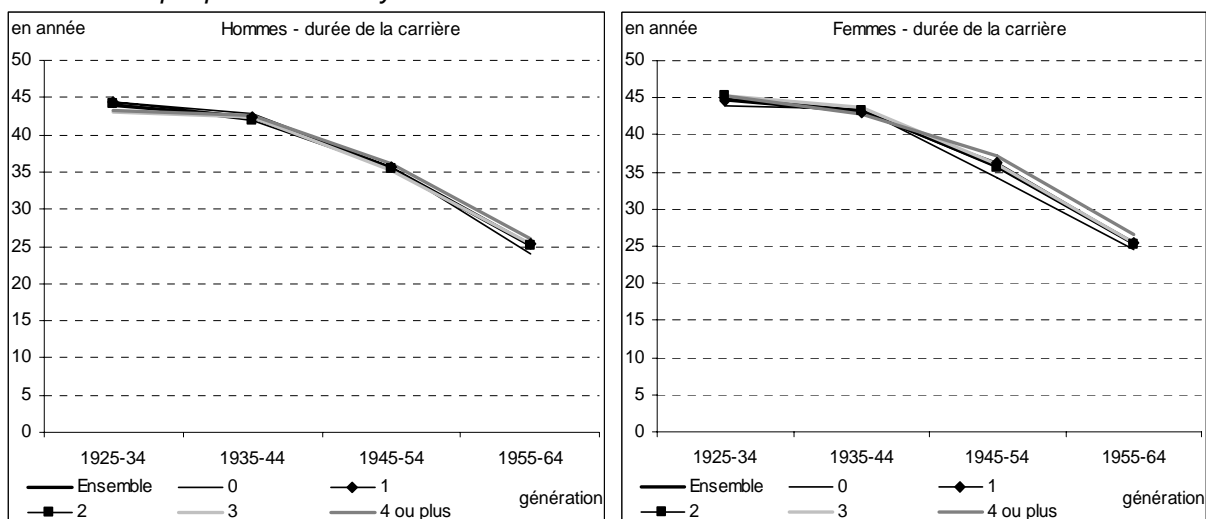
¹² La descendance étant décrite dans le cadre des questions de transmissions et d'héritages, seuls les enfants encore en vie sont décrits (voir Annexe 2). Pour chaque enfant dans et hors ménage, le lien avec la personne de référence et son éventuel conjoint est précisé. Il est donc possible de se restreindre aux seuls enfants eus par la personne interrogée.



an sont donc mesurées. Enfin, bien que l'enquête se soit déroulée sur deux années civiles, la plupart des entretiens ont été réalisés en 2003 (92 %), ou en janvier 2004. Dans le calcul des durées, la date de fin d'observation considérée est donc 2003.

Les durées dans les différents statuts sont mesurées sur l'ensemble de la « carrière ». La carrière s'entend ici dans un sens particulier. Elle désigne la durée écoulee entre l'année qui suit la fin des études ou du service militaire et la fin de carrière. L'année de fin de carrière est construite comme l'année de passage à la retraite pour les personnes à la retraite, l'année de l'enquête (2003) pour les personnes âgées de moins de 60 ans ou les personnes âgées de plus de 60 ans et encore actives, l'année de début de la dernière période d'inactivité pour les personnes âgées de plus de 60 ans, actuellement inactives et dont cette période a débuté après l'âge de 60 ans, l'année de leur 60ème anniversaire pour les personnes âgées de plus de 60 ans, actuellement inactives et dont cette période a débuté avant l'âge de 60 ans. Pour une partie de l'échantillon, les carrières sont donc tronquées.

Graphique : Durée moyenne des carrières selon le sexe et la descendance finale



Source : Insee, Patrimoine 2003.

Les limites d'une enquête rétrospectives

Si les données rétrospectives présentent l'avantage de retracer l'ensemble du parcours professionnel sur longue période et permet de comparer différentes générations à un même moment de leur carrière, leur utilisation implique un certain nombre de limites ou de précautions. Tout d'abord, l'enquête « Patrimoine » ne renseigne que sur les seules personnes présentes en France à la date de l'enquête et ignore donc toutes celles d'une génération donnée qui ont depuis quitté le sol français ou qui sont décédées. Travailler sur des données de stock peut être source de biais si ces comportements de « sortie » ne sont pas indépendants des trajectoires étudiées. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ils pèsent sur les résultats et dans quel sens ils jouent (sous ou sur représentation). En l'absence d'informations sur les personnes ne faisant pas partie de l'échantillon, il n'est pas



possible de corriger ces biais. Ce biais incite à ne pas étudier des générations trop anciennes.

Ensuite, comme dans toute enquête auprès des ménages, les informations recueillies sont celles déclarées par les ménages et sont donc susceptibles d'être entachées d'erreurs ou d'imprécisions. Dans le cas de données rétrospectives, ces problèmes de déclaration sont accrus dans la mesure où la mémoire des individus est fortement sollicitée, pour des événements qui peuvent parfois remonter loin dans le passé. Outre les aléas de datation, les personnes peuvent être amenées à simplifier leur trajectoire professionnelle. En particulier, dans le cas de la caractérisation des périodes d'inactivité, il est possible que des personnes déclarent une période d'inactivité pour éducation des enfants et omettent de requalifier cette période quand la raison de l'inactivité change¹³ (Annexe 3).

Le champ

Le champ de l'étude est constitué des personnes ayant terminé leurs études initiales et nées entre 1925 et 1964, c'est-à-dire des personnes âgées de 39 à 78 ans à la date de l'enquête. La limite inférieure dans le choix des cohortes est dictée par la croissance du risque de mortalité et de la sous-estimation de la descendance finale encore en vie (Annexe 2) avec l'âge. La limite inférieure a été choisie de façon à observer des générations les plus récentes possible, tout en s'assurant que la plupart des femmes ont terminé leur période féconde et que seule une minorité d'entre elles ont des enfants en bas âge : seules 5 % des mères nées entre 1955 et 1964 ont un enfant de moins de 3 ans. Pour des raisons d'effectifs, les cohortes de naissance ont été regroupées en générations de 10 ans¹⁴.

Dans la plupart des analyses, les résultats sont donnés par descendance finale.

Effectifs bruts dans l'enquête par génération et descendance finale

	Descendance finale				
	0	1	2	3	4 ou plus
Hommes					
1925-34	118	178	294	189	156
1935-44	126	202	363	225	149
1945-54	163	272	583	285	165
1955-64	199	241	593	344	115
Femmes					
1925-34	144	230	329	207	222
1935-44	132	239	385	216	178
1945-54	170	340	623	281	135
1955-64	167	275	646	383	151

Source : Insee, Patrimoine 2003.

¹³ Ce risque est accru par la formulation même du questionnaire dans la mesure où seule l'inactivité est proposée dans la liste des statuts possibles et que seulement dans le cas où la personne a choisi cet item, elle est amenée à préciser la raison de cette inactivité.

¹⁴ Des analyses menées sur la compilation des enquêtes Patrimoine 1998 et 2003 tendent à montrer que les tendances, en terme de durée d'inactivité entre autres, restent les mêmes qu'elles soient mesurées sur la base de générations décennales ou quinquennales. Les dynamiques en jeu semblent se dérouler plus sur le long terme, un long terme dont les générations décennales suffisent pour rendre compte.



Annexe 2 : Une description non exhaustive de la descendance finale

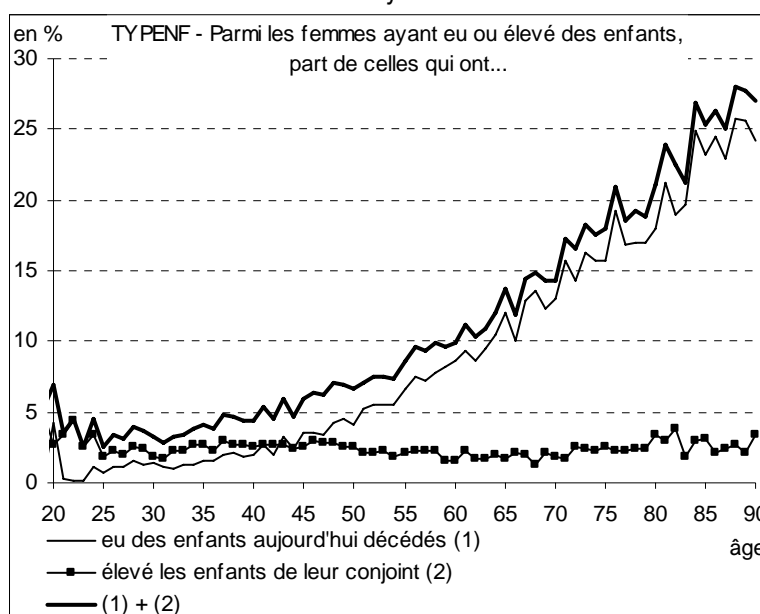
L'enquête Patrimoine décrit les enfants **eus** par ego et **encore vivants** dans ou hors ménage. Le risque est donc de sous-estimer la descendance finale (en particulier de considérer comme sans enfant des femmes qui ont eu des enfants, mais qui sont aujourd'hui décédés), et plus généralement de sous-estimer les enfants à charge en ne tenant pas compte des enfants du conjoint dont les femmes ont pu s'occuper.

Le recours à d'autres enquêtes permet de quantifier ces sous-estimations. L'enquête « Etude de l'Histoire Familiale » (EHF), menée en 1999 auprès d'un très grand échantillon, décrit l'ensemble des enfants eus, qu'ils soient désormais encore en vie ou non (y compris ceux décédés à la naissance) ou élevés par ego. L'enquête « Histoire de Vie, Construction des identités » (HDV) menée en 2003, par certains points comparable à l'enquête Patrimoine (ces deux enquêtes possèdent un calendrier rétrospectif d'activité comparable), recense aussi tous les enfants eus, y compris ceux décédés. Ces deux enquêtes permettent d'une part de mesurer l'ampleur de la sous-estimation de la descendance finale et d'autre part, de regarder si les durées moyennes d'inactivité déclarées diffèrent selon que l'on considère l'ensemble de la descendance finale ou seulement celle encore en vie.

Avoir un enfant décédé augmente avec l'âge de la personne interrogée

Considérons les femmes ayant eu ou adopté des enfants, décédés ou non, ou ayant élevé les enfants de leur conjoint, c'est-à-dire le champ des femmes potentiellement concernées par des interruptions de carrière pour élever des enfants. Le graphique suivant donne, selon l'âge à la date de l'enquête, la part de celles qui ont au moins un enfant aujourd'hui décédé, la part de celles qui ont élevé les enfants de leur conjoint et la part de celles qui sont dans l'une ou l'autre de ces situations.

Graphique - Part de femmes ayant au moins un enfant décédé ou ayant élevé l'enfant d'un conjoint



Source : Insee, enquête Étude de l'Histoire Familiale, 1999.



Il apparaît que la part de femmes ayant élevé les enfants de leur conjoint varie peu selon l'âge de la personne et est relativement faible (2,3% en moyenne) (chiffre comparable avec celui de L. Toulemon). La part de femmes ayant au moins un enfant aujourd'hui décédé augmente en revanche avec l'âge, en raison d'une mortalité infantile plus élevée dans les générations anciennes (Barbieri, Toulemon) et du fait que plus les personnes sont âgées, plus elles ont des enfants eux mêmes âgés donc plus soumis au risque de mortalité¹⁵. Il n'y a cependant pas de décrochage net qui aiderait à choisir un âge limite.

Impact de l'inclusion ou non des enfants décédés sur la descendance finale

Si on compare la descendance finale constituée par les enfants eus et encore en vie à celle des enfants eus ou élevés ou à celles des enfants eus, on constate que la descendance finale mesurée sur les seuls enfants eus et encore en vie est sous-estimée, mais dans des proportions assez faibles en moyenne.

Tableau - Confrontation de la descendance finale selon que l'on inclut ou pas les enfants décédés

En % Nombre d'enfants eus et encore en vie	Nombre d'enfants eus ou élevés						Ensemble
	0	1	2	3	4	5 ou plus	
0	97,4	1,9	0,5	0,2	0,0	0,0	100,0
1	0,0	92,1	6,4	1,2	0,3	0,1	100,0
2	0,0	0,0	93,5	5,4	0,9	0,2	100,0
3	0,0	0,0	0,0	91,8	6,6	1,6	100,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	87,5	12,5	100,0

Source : Insee, enquête Étude de l'Histoire Familiale, 1999.

L'écart en terme de descendance finale augmente avec d'âge mais reste relativement modéré.

Tableau - Descendance finale par âge selon que l'on inclut ou pas les enfants décédés

	Nombre d'enfants eus					Nombre d'enfants eus et encore en vie				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
20-29	74	16	8	2	0	74	16	8	2	0
30-39	22	23	35	15	5	22	23	35	15	5
40-49	11	19	38	21	10	12	20	38	21	10
50-59	10	19	36	20	14	11	20	37	20	13
60-69	11	17	28	21	23	12	18	29	20	21
70-79	15	19	24	18	24	16	20	25	18	21
80 +	16	22	25	16	22	18	25	25	15	18

Source : Insee, enquête Étude de l'Histoire Familiale, 1999.

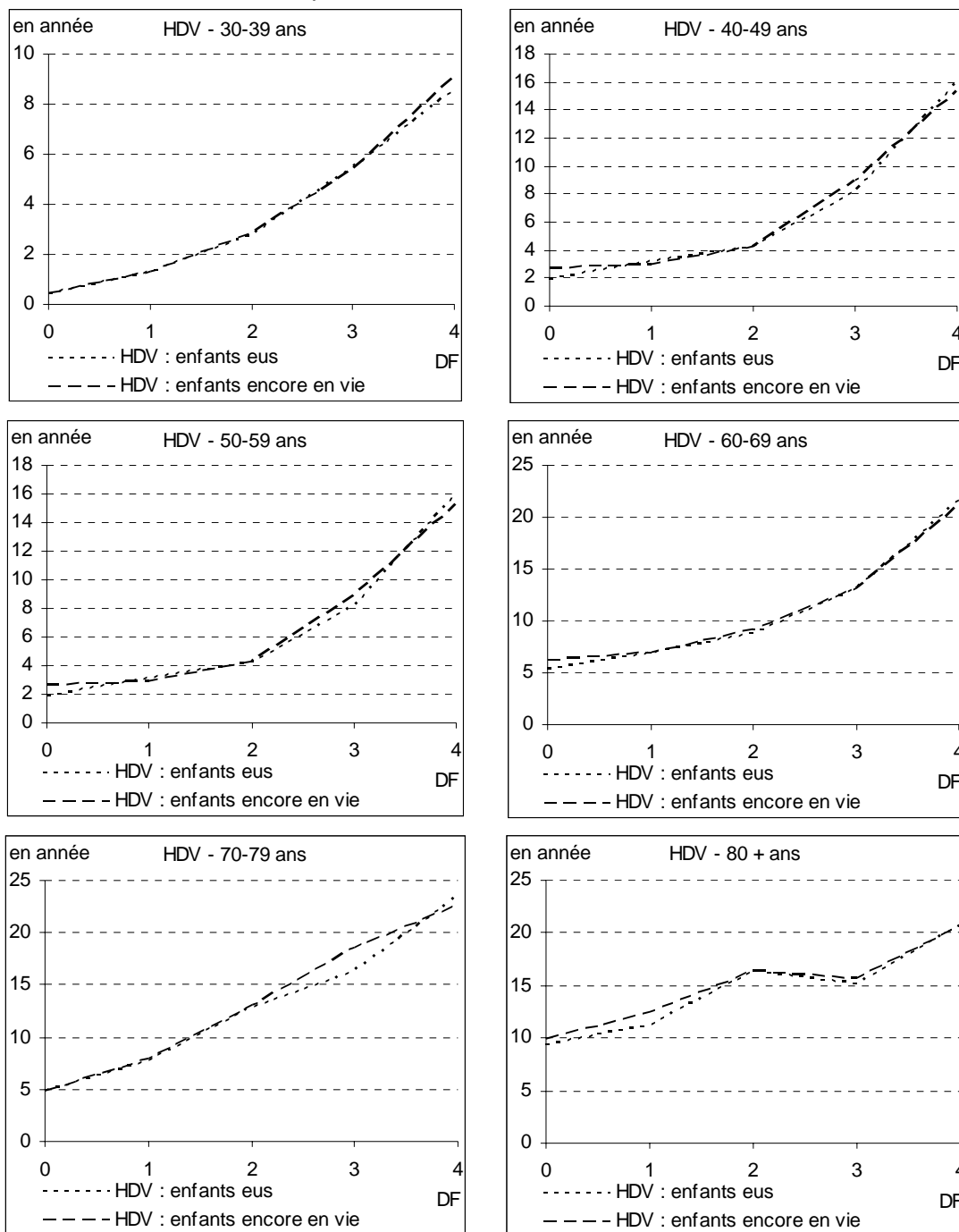
Lien avec la durée moyenne d'inactivité

A âge donné, les durées moyennes d'inactivité restent proches que l'on inclut ou non les enfants décédés. L'estimation de la durée d'inactivité semble donc peu affectée par le fait qu'on se restreigne aux seuls enfants encore en vie.

¹⁵ Après regroupement en classes d'âge décennales, e raison d'effectifs plus faibles, l'enquête HDV fournit des estimations comparables.



Graphique - Nombre moyen d'années d'inactivité des femmes selon la descendance finale, selon qu'elle inclut ou non les enfants décédés



De plus, les durées moyennes d'inactivité selon la descendance finale encore en vie estimées par Patrimoine et par l'enquête HDV sont très proches.



Annexe 3 : Inactivité pour éducation des enfants et inactivité avec jeune enfant

L'enquête Patrimoine permet d'appréhender de deux façon l'inactivité associée aux enfants : soit en se référant à la qualification des périodes du calendrier professionnel par les personnes enquêtées elles mêmes (voir Annexe 1), soit en regardant les périodes d'inactivité, tous motifs confondus, pendant lesquelles la personne a un enfant en deçà d'un certain âge¹⁶. On pourra par exemple considérer les périodes où les personnes ont été inactives tout en ayant un enfant de 3 ans ou moins, 6 ans ou moins, 10 ans ou moins.

L'inactivité pour éducation des enfants

La première façon d'appréhender l'inactivité associée aux enfants est de se référer directement aux déclarations des individus. Toutefois, il semble que mesurée ainsi, l'inactivité associée aux enfants est surestimée. En effet, si la quasi-totalité des personnes qui se déclarent au moment de l'enquête inactives pour éducation des enfants ont eu des enfants¹⁷, plus d'un quart d'entre elles n'ont plus d'enfants dans le ménage à la date de l'enquête et la moitié d'entre elles ont des enfants âgés d'au moins 11 ans. Même quand elles ont encore des enfants dans le ménage, dans un quart des cas, le plus jeune de leurs enfants a plus de 14 ans. Ces résultats laissent à penser que les personnes déclarent la raison qui prévalait lors du début de leur inactivité ou celle qui a été majoritaire sur la période, mais omettent de modifier la raison de leur inactivité quand celle-ci se poursuit, même au-delà du départ des enfants. Pour ces raisons, nous n'avons pas retenu cette qualification de l'inactivité dans notre étude. Les tendances connues par cette forme d'inactivité restent toutefois identiques à celles connues par l'inactivité en général.

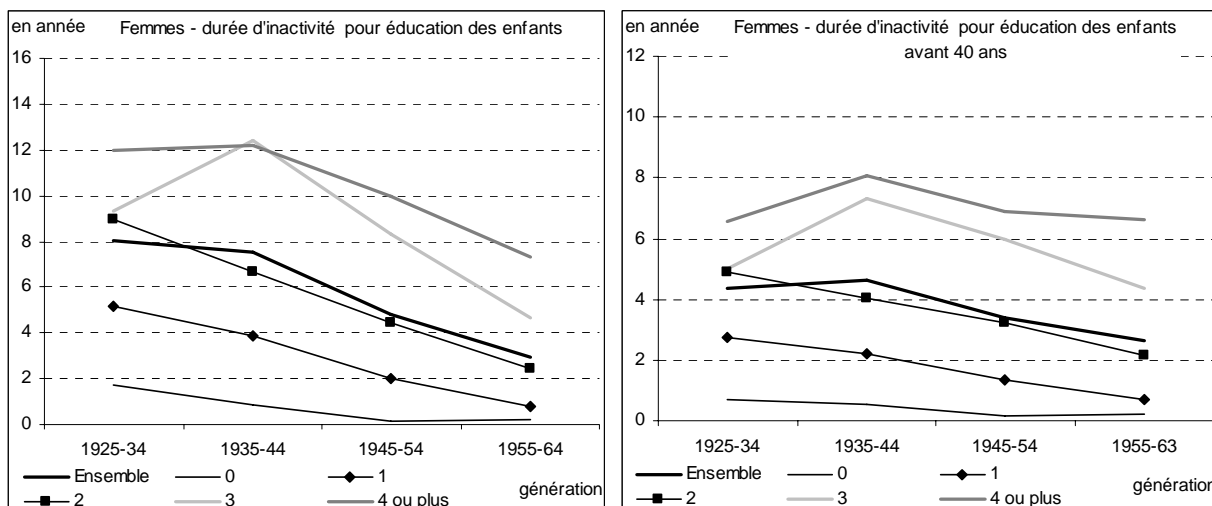
L'inactivité pour éducation des enfants, telle qu'elle est déclarée par les personnes, pèse inégalement dans les parcours selon le nombre d'enfants eus. Pour la génération la plus ancienne, cette durée varie plus que du simple au double entre les mères d'un enfant et celles de 4 ou plus (5 ans contre 12 ans) ; pour la dernière génération, les différences sont encore très marquées puisque cette durée varie entre moins d'un an à plus de sept entre les tailles de famille extrêmes. Mais surtout, ces durées ont évolué différemment selon la taille des familles : elles ont diminué continûment et à un rythme comparable pour les mères de 1 ou 2 enfants, elles n'ont reculé que plus tardivement pour les mères ayant eu davantage d'enfants. Pour les femmes ayant eu un seul enfant, la diminution est telle que l'inactivité pour éducation des enfants est désormais marginale dans leurs parcours : pour la dernière génération, elle représente moins d'un an dans la durée qui sépare la fin des études et l'âge de 40 ans. Pour les mères de quatre enfants ou plus, l'inactivité pour éducation des enfants reste importante : pour celles nées entre 1955 et 1963, elle pèse plus d'un quart de la durée écoulée depuis la fin des études.

¹⁶ On aurait pu considérer les périodes d'inactivité pendant lesquelles il y a au moins un enfant dans le ménage, mais l'âge au départ du foyer parental n'est pas connu pour les enfants vivant en dehors du ménage.

¹⁷ La différence peut s'expliquer par les personnes dont les enfants sont décédés.



Graphique : Durée moyenne d'inactivité pour éducation des enfants par génération et descendance finale - Femmes



Source : Insee, Patrimoine 2003.

Remarques : - les femmes sans enfant ont pu déclarer des périodes d'inactivité pour éducation des enfants car les enfants décédés ou du conjoint ne sont pas pris en compte dans la descendance finale. Ceci concerne tout particulièrement les générations anciennes.

- le graphique de gauche est très peu modifié si on considère uniquement les périodes d'inactivité pour éducation des enfants consécutives à la naissance du premier enfant encore en vie.

- pour les femmes qui ont été continûment inactives, le motif d'inactivité n'est pas demandé. Il a donc été considéré qu'elles étaient inactives pour une autre raison.

L'inactivité avec enfant de moins de 3 ou 6 ans

La seconde façon d'appréhender l'inactivité associée aux enfants est de confronter le calendrier professionnel et familial et de repérer les périodes où les personnes sont inactives et ont des enfants de moins de 3 ou 6 ans, par exemple.

La confrontation de cet indicateur et de la qualification subjective par les individus met en évidence que 95 % des femmes qui se sont déclarées comme inactives pour éducation des enfants à un moment donné de leur vie ont par ailleurs connu une période d'inactivité en ayant un enfant de moins de 3 ans. A l'inverse, un quart des femmes inactives au cours des trois premières années de leur enfant n'ont pas déclaré d'inactivité pour éducation des enfants. Il est intéressant de noter qu'avec le recul global de l'inactivité, l'inactivité avec enfants en bas âge s'identifie de plus en plus à de l'inactivité pour éducation des enfants : deux tiers des femmes nées entre 1925 et 1934 et inactives au cours des trois premières années de leur enfant ont déclaré une inactivité pour éducation des enfants, contre les trois quarts pour les femmes des dernières générations.

Il existe une très forte similitude entre le fait d'avoir été inactive en ayant un enfant de moins de 3 ans ou en ayant un enfant de moins de 6 ans : l'inactivité est soit antérieure à la naissance, soit apparaît avec la naissance. Les inactivités débutant après sont très marginales (ou alors, il s'agit d'inactivité de fin de carrière, intervenant bien après la naissance).

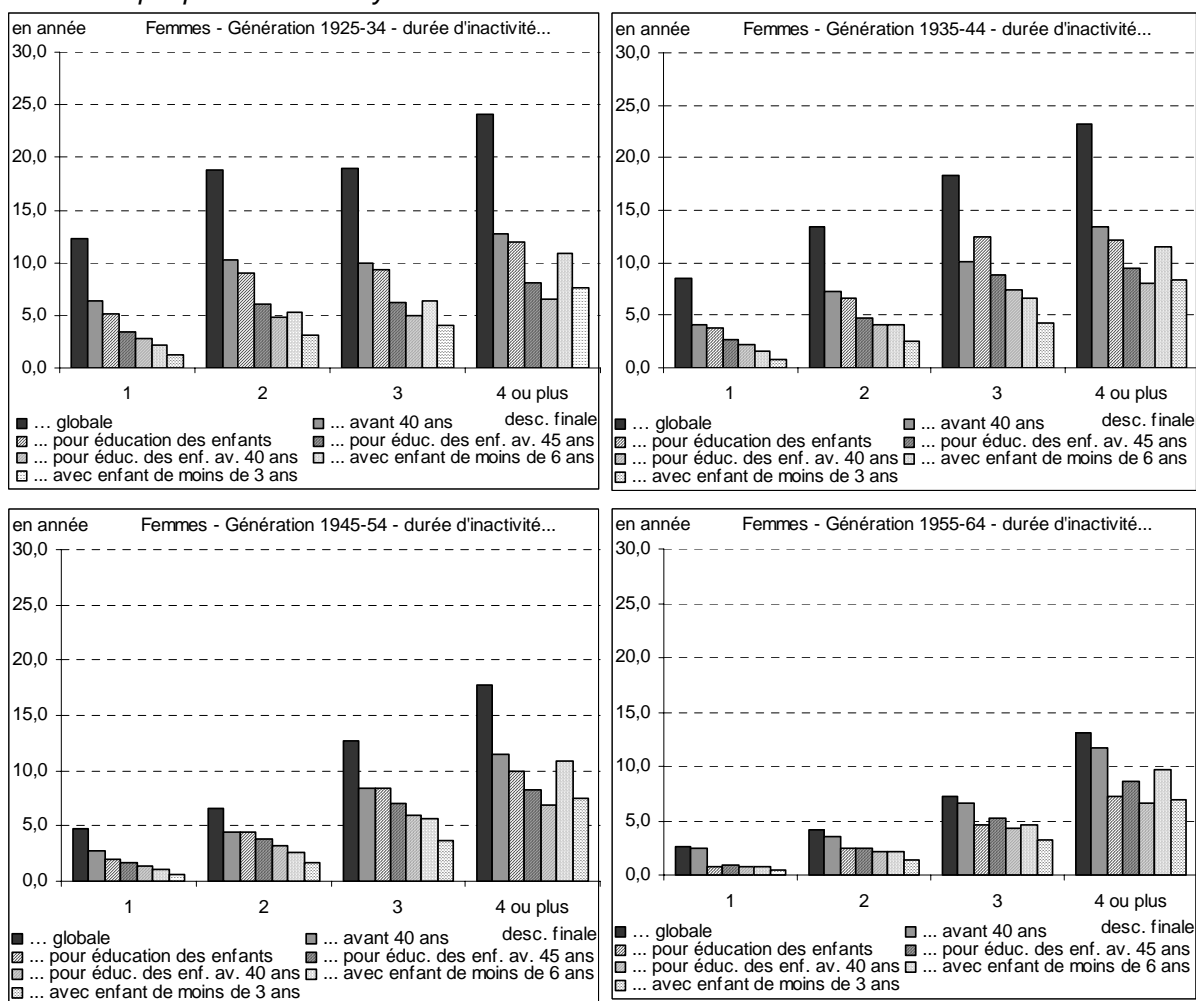


Confrontation des deux approches : quelle durée d'inactivité selon la définition retenue ?

Nous pouvons, pour chacune des générations, comparer les durées moyennes de l'inactivité mesurée selon différentes définitions :

- l'inactivité sur l'ensemble de la carrière
- l'inactivité cumulée avant l'âge de 40 ans
- l'inactivité pour éducation des enfants sur l'ensemble de la carrière
- l'inactivité pour éducation des enfants avant l'âge de 40 ans
- l'inactivité pour éducation des enfants avant l'âge de 45 ans
- l'inactivité cumulée avec enfants de 3 ans ou moins
- l'inactivité cumulée avec enfants de 6 ans ou moins

Graphique - Durées moyennes d'inactivité des femmes selon différentes définitions



Source : Insee, Patrimoine 2003.

Il ressort de ces graphiques que si les durées moyennes d'inactivité avant l'âge de 40 ans et les durées moyennes d'inactivité pour éducation des enfants sur l'ensemble de la carrière sont proches, ces deux durées ne peuvent être confondues : l'inactivité avant 40 ans ne se limite pas à de l'inactivité pour enfants (la durée de l'inactivité pour éducation des enfants avant l'âge de 40 ans est inférieure à la durée de l'inactivité globale avant 40 ans) et l'inactivité pour éducation des enfants se poursuit au-delà de 40 ans, voire 45 ans (la durée



de l'inactivité pour éducation des enfants avant l'âge de 45 ans est inférieure à la durée de l'inactivité pour éducation des enfants sur l'ensemble de la carrière).

Plus précisément, concernant l'inactivité pour éducation des enfants, on constate que si l'essentiel de cette inactivité a lieu avant les 45 ans de l'individu (âge auquel la part de mères ayant des enfants en bas âge est marginale), une part non négligeable de femmes déclarent de telles périodes au-delà ; cela est notamment le cas pour les femmes des générations anciennes qui ont des carrières non tronquées. Vraisemblablement, le changement de motif d'inactivité n'a pas été déclaré, de sorte que la mesure de l'inactivité pour charge d'enfants basée sur cette seule qualification subjective conduit à une sur-estimation.

Il est intéressant de noter que, mis à part pour les mères de quatre enfants ou plus, la durée moyenne de l'inactivité pour éducation des enfants avant 40 ans est proche de la durée cumulée d'inactivité avec enfants de 6 ans ou moins.

Les durées moyennes d'inactivité avec enfants de 3 ans ou moins et avec enfants de 6 ans ou moins sont relativement proches en raison des reprises d'activité et de la succession des naissances qui tronque les durées des premières naissances.

